

MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR

- › Dans tous les cas et dans tous les milieux, la distanciation physique est fortement recommandée.
- › La zone d'éclosion en **milieu de soins** et les mesures à suivre sont définies par la PCI.
- › La zone d'éclosion dans les **milieux administratifs** hors milieu de soins et les mesures à suivre sont définies par la DRHCAJ.

Une éclosion est définie comme étant une situation où au moins deux personnes d'un même milieu reçoivent un résultat positif à la COVID. Dans un tel cas, les mesures prescrites doivent être maintenues en place pour une période de 14 jours suivant l'apparition des premiers symptômes.

LES CONSIGNES POUR LE PORT DU MASQUE N95 SONT TOUJOURS EN VIGUEUR.

Consultez l'aide-mémoire disponible dans l'extranet : [Vie au travail > Santé et sécurité - Bien-être au travail > Santé et sécurité au travail > Programme de protection respiratoire.](#)

MILIEU DE TRAVAIL	EXEMPLES DE MILIEU	ZONE SANS ÉCLOSION	ZONE EN ÉCLOSION
Centres hospitaliers et IRGLM, CRLB	<ul style="list-style-type: none"> › CRLB (clinique externe seulement) › Soins généraux et spécialisés › Santé mentale › Cliniques externes › Services diagnostiques (ex : imagerie, etc.) › Centres de dépistage, cliniques COVID-19 › Soins de réadaptation, autres services en réadaptation (ex : ergothérapie, services sociaux, etc.) › Urgence, Soins intensifs, Bloc opératoire › Chirurgie d'un jour › Communautaire (GMF, CLSC) › Lieu d'achalandé (cafétéria, ascenseur, corridor...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Masque de procédure obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer aux consignes de la PCI
Espaces de travail DANS milieux de soins	<ul style="list-style-type: none"> › CRLB (partout sauf en clinique externe) › Centres hospitaliers et IRGLM: Laboratoire, Pharmacie, Bureaux administratifs ou autres endroits peu fréquentés par les usagers › CHSLD, RI, RPA › Soins à domicile › Autres endroits peu fréquentés par les usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Masque de procédure facultatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Si applicable, se référer aux consignes de la PCI <u>sinon</u> • Télétravail et rencontres virtuelles priorisés • En présentiel : masque de procédure et distanciation obligatoires
Espaces de travail HORS milieux de SOINS	<ul style="list-style-type: none"> › Santé mentale et dépendance › DI-TSA-DP › Jeunesse › Bureaux administratifs de toutes les directions 	<ul style="list-style-type: none"> • Masque de procédure facultatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Si applicable, se référer aux consignes de la PCI <u>sinon</u> • Télétravail et rencontres virtuelles priorisés • En présentiel : masque de procédure et distanciation obligatoires
SALLES DE RENCONTRE / FORMATION (retour à 100% de la capacité)	Tous les milieux	<ul style="list-style-type: none"> • Masque de procédure obligatoire pour l'employé présentant des symptômes 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres virtuelles priorisées <u>sinon</u> • Masque de procédure et distanciation obligatoires